

**COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA SANTÉ
ET LES SERVICES SOCIAUX**

AUDITIONS PUBLIQUES DU LUNDI 15 AVRIL 2013, 14 H

**Allocution de M. Jean Racine, directeur général et de M. Stéphane Doyon,
directeur du Parc roulant de la Coopérative des techniciens ambulanciers
du Québec**

Nous croyons vraiment au droit et à la sécurité de chacun des citoyens.

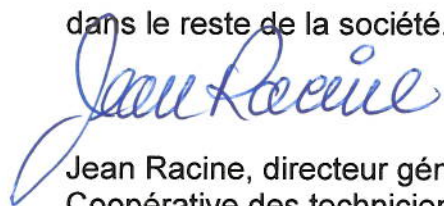
Pour nous, dans une situation où un patient requérant les services d'une ambulance et qui a besoin d'un chien guide, en cas d'urgence, le chien prendra place à bord de l'ambulance et même, accompagnera son maître à l'urgence du Centre hospitalier. C'est une pratique que nous trouvons juste et équitable pour notre patient.

Nous ne croyons pas que le règlement de condo prévaut sur la Charte des droits et libertés du Québec. Nous avons développé une société libre de toute discrimination et nous en sommes très fiers. Ceci inclut le droit aux personnes handicapées de vivre une vie normale avec l'assistance de siège électrique et de chien guide.

Nous croyons que le Québec devrait se doter d'une loi sur les chiens d'assistance tout comme l'ont fait la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Pour terminer, nous croyons qu'il faut envoyer un message clair aux citoyens du Québec et aux générations futures que dans notre société la Charte des droits et libertés est non-négociable. Nous l'appliquons dans notre domaine très particulier de l'urgence, et ce, avec des contraintes beaucoup plus grandes que dans le reste de la société.

Merci de votre attention!



Jean Racine, directeur général
Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ)